

CONDOMINIUM DES NOUVELLES-HEBRIDES

REGLEMENT CONJOINT

N° 18 DE 1979

Rendant exécutoire la Délibération N° 4 de 1979 de la Commission Générale de l'Assemblée Représentative des Nouvelles-Hébrides en date du 30 Mars 1979, portant modification du Budget pour 1979.

LES COMMISSAIRES-RESIDENTS DE FRANCE ET DE SA MAJESTE BRITANNIQUE  
? AUX NOUVELLES - HEBRIDES

- VU les articles 2 (2) et 7 du Protocole Franco-Britannique de 1914,
- VU les articles 28 (3) et 30 de l'Annexe à l'échange de lettres effectué à Londres le 15 Septembre 1977 entre le Gouvernement du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement de la République Française ;

A R R E T E N T :

ARTICLE 1.- Est rendue exécutoire la Délibération ci-après annexée de la Commission Générale de l'Assemblée Représentative des Nouvelles-Hébrides portant modification du budget des Nouvelles-Hébrides.

ARTICLE 2.- Le présent Règlement Conjoint sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera et entrera en vigueur à compter du 1er Avril 1979.

Port-Vila, le 13 Juillet 1979

Le Commissaire-Résident  
de Sa Majesté Britannique  
aux Nouvelles-Hébrides.

Le Délégué Extraordinaire  
de la République Française  
aux Nouvelles-Hébrides.  
Officier de la Légion d'Honneur.

A.C. STUART

J.J. ROBERT

REGLEMENT CONJOINT N° 18 DE 1979 : ANNEXE

portant modification du Budget 1979

LA COMMISSION GENERALE DE L'ASSEMBLEE REPRESENTATIVE

- VU l'Echange de lettres du 15 Septembre 1977 ;
- VU le Règlement Conjoint N° 1 de 1978 ;
- VU la Délibération N° 22 de 1978 portant délégation de pouvoirs à la Commission Générale durant les intersessions ;
- VU la Délibération N° 15 de 1978 relative aux dispositions budgétaires et Financières pour l'exercice 1979 ;
- VU la Délibération N° 1 de 1979 portant modification du Budget pour 1979 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Mars 1979  
Après en avoir délibéré en sa séance du 30 Mars 1979

A A D O P T E :

ARTICLE 1.- Le Budget des recettes de l'exercice 1979 est modifié comme indiqué à l'annexe I à la présente délibération.

ARTICLE 2.- Sont ouverts au Budget des dépenses de l'exercice 1979, les crédits repris à l'annexe II à la présente délibération.

ARTICLE 3.- Est créé, pour compter du 1er Avril 1979, le poste budgétaire suivant :

Premier Ministre - procureur général : 1 emploi  
de secrétaire-dactylographe bilingue-catégorie 4.

ARTICLE 4.- Sont reclassés comme indiqué ci-après et pour compter du 1er Avril 1979, les postes budgétaires suivants :

- Ministère des Finances - Douanes : 1 emploi de Secrétaire-dactylographe bilingue reclassé de catégorie 4 en catégorie 5.
- Ministère de l'Administration Publique - Direction de la Fonction Publique :
  - 1 emploi d'adjoint au Directeur reclassé de catégorie 7 en catégorie 5.
  - 1 emploi de planton reclassé de catégorie 1 en catégorie 2.

## ANNEXE I à la délibération N° 4 de 1979

## SCHEDULE I to resolution No. 4 of 1979

## RECETTES - REVENUE

Chapitre Head	Article Subhead	Intitulés / Heading	en plus/ Increase
B		<u>CONTRIBUTIONS DIVERSES/OTHER FISCAL RECEIPTS</u>	
	5	- Patentes/Tradings licences	3.500.000
H		<u>PRELEVEMENTS/TRANSFERS</u>	
	1	- Prélèvements sur la Caisse de Réserve/ Transfer from Reserves	10.808.580
		TOTAL .....	14.308.580

## ANNEXE II à la délibération N° 4 de 1979

## SCHEDULE II to resolution No. 4 of 1979

## DEPENSES - EXPENDITURE

Chapitre Head	Article Subhead	§	Intitulés/ Headings	Crédits Annulés Cancelled Items	Crédit Ouvert New Items
2			<u>PREMIER MINISTRE/CHIEF MINISTER</u>		
	G		- <u>Procureur Général/ Procurator General</u>		
		1	Soldes et accessoires/ Personal emoluments....		433.000
3			<u>MINISTERE DES FINANCES/ MINISTRY OF FINANCE</u>		
	F		- <u>Douanes/Custons</u>		
		1	Soldes et accessoires/ Personal emoluments....		142.000
11			<u>DIVERS SERVICES COMMUNS/ MISCELLANEOUS COMMON SERVICES.</u>		
		5	Secours en cas de sinis- tre/Emergency relief...		800.000
		24	Mesures spécifiques en faveur des journaliers/ Special provision for daily-rated labourers..		13.000.000
16			<u>MINISTERE DE L'ADMINIS- TRATION PUBLIQUE/MINIS- TRY OF PUBLIC ADMINIS- TRATION.</u>		
	E		- <u>Fonction Publique/ Public Service</u>		
		1	Soldes et accessoires/ Personal Emoluments	66.420	
				66.420	14.375.000
			TOTAL ....		14.308.580